

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Absent : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 21 février,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14/02/2023

Présents : Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Alain BENETEAU, Jennifer ROUHAUD, Maryse DE OLIVEIRA, Adrien MARTIN (arrivé au point 1), Steve GRELAUD, Maïté GENAUZEAU, Alexis MAINARD, Sabrina JUTARD, Didier SERNAGLIA, Sandrine JACQUAT, Romain PAGEAUD, Caroline POUVREAU,

Absent excusé : Luc GERBAUD (pouvoir à L.DUPAS), Valérie GAUFFENIC

Absent non excusé : Michaël HAPIOT

Secrétaire de séance : Romain PAGEAUD

Approbation du Procès-Verbal du 31 janvier 2023

1-Décisions prises par le Maire

Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 31/01/2023 au 20/02/2023

DEVIS

WURTH – Gants, Pince à déchets, anti rouille – 199,38 € TTC

NEW LOC – Location mini pelle – 3 jours – 606,68 € TTC

RIPAUD – Plantation aire de loisirs – 1.287,00 € TTC

VERTYS – Toile et agrafes – 724,50 € TTC

NEW LOC – WC chimique ouverture du Communal – 254,67 € TTC

PARKIMAT – coussins berlinois – 1.812,00 € TTC

FACTURES

CABINET BERTRAND/ECO ATTITUDE / BALLINI/ ATES – marché travaux école René Robuchon – 4.053,31 €

COLAS – Travaux de voirie rue du Grand Port – 44.394,00 € TTC

MEDIALEX – parution marché école (travaux) – 834,41 € TTC

COLAS – Compomac – 89,70 € TTC

VENDEE HABITAT – loyer cabinet médical janvier 2023 – 1.023,97 € TTC

GNET – Hydrocurage et passage vidéo rue du Grand Port – 381,60 € TTC

JOURNAL DES MAIRES – Abonnement année 2023 – 110,00 € TTC

COLAS – Travaux de voirie rue Pasteur (suite sinistre) – 6.426,00 € TTC

LA POSTE – Timbres – 278,40 € TTC

CEDEO – Divers matériaux gouttière Ecole du Poiré – 351,14 € TTC

SOULARD – Transport cantine janvier 2023 – 1.120,30 € TTC

CONVIVIO – repas cantine janvier 2023 – 3.542,41 € TTC

CENTRAKOR – nappes, chemin de table, serviettes repas des anciens – 309,77 € TTC

Clinique vétérinaire – lecteur de puce – 96,60 € TTC

DPU

27/01/2023 – 11 rue Benjamin Mainard (MARTIN/LECOURTILLER) – 750,00 € + frais d'acte

Le Conseil en prend acte.

2- Devis COLAS – rue du Grand Port Votants : 17

Serge BARREAUD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise COLAS concernant des travaux de voirie rue du Grand Port.

Montant du devis – COLAS : 3.000,00 € HT / 3.600,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

3- Plan de financement Votants : 17

Laurent DUPAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'APD concernant les travaux de rénovation de l'école René ROBUCHON a été approuvé par délibération du 19.07.2022.

Suite à l'accord de subvention du Département et à l'ouverture des plis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le plan de financement.

Il propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES H.T.

Travaux	394.501,87 €
Honoraires	45.947,95 €
Diagnostic amiante-plomb	1.925,00 €
Contrôle avant travaux	1.530,00 €
Etude de faisabilité	1.500,00 €
TOTAL	445.404,82 €

RECETTES

DSIL (80 % de 154.351,06 €)	123 480.85 €
SYDEV	70 000.00 €
DEPARTEMENT	118.345,97 €
AUTOFINANCEMENT	133.578,00 €
TOTAL	445.404,82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce plan de financement.

4- Diagnostic Eglise Saint Jean de Velluire Votants : 17

Sandrine JACQUAT

L'église Saint Jean de Velluire est fermée pour la mise en sécurité du public suite au tremblement de terre du 28 avril 2016.

Ce tremblement de terre a engendré d'énormes dégâts.

La réalisation d'une mission de diagnostic structurel est nécessaire afin de définir le programme et le coût prévisionnel des travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Cabinet Niguès Architecte.

L'offre de prix se présente comme suit :

Mission diagnostic : Cabinet Niguès 8.918,93 € HT / ISB 2.005,15 € HT / Total : 10.924,08 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition de diagnostic.

5 - Avenant n°4 / Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du Marais

Communal du Poiré-sur-Velluire Votants : 17

Sandrine JACQUAT

Annule et remplace la délibération du 31/01/2023

(Diminution des dépenses avenant approuvé le 31/01 : 223.671,00 €)

Dans le cadre de la convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du Marais Communal du Poiré-sur-Velluire, signée le 4 septembre 2020 entre le PNR Marais Poitevin et la Commune des Velluire-sur-Vendée, il est notifié dans l'article 5 que chaque année la convention sera accompagnée d'un avenant précisant les actions qui seront réalisées sur la Réserve et le montant de la participation de la Commune.

L'avenant n°4 concerne le plan de financement 2023.

Ce montant de participation de la Commune comprend les frais engendrés par la mise en place du plan de gestion, son accompagnement administratif, animation, et les frais qui ne seront pas pris en charge par les aides européennes ou par la région.

- Dépenses prévisionnelles 2023 : 220.988,13 €
- Financements prévisionnelles 2023 : 220.988,13 € répartis comme suit :

FEDER : 109.049,94 €

REGION : 86.938,19 €

COMMUNE : 25.000,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant.

6- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) Votants : 17

Christine BOBIN

Le Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) permet d'aider et d'accompagner les familles et les personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement et de garantir des droits aux personnes les plus démunies.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Département de la Vendée concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour 2023.

Pour information – année 2022 : 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à hauteur de 150 € pour l'année 2023.

7 – Fonds d’Aide aux Jeunes Votants : 17

Christine BOBIN

Le Fonds d’Aide aux jeunes a pour vocation d’encourager et de responsabiliser les jeunes de 16 à 25 ans en vue de leur insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Département de la Vendée concernant le Fonds d’Aide aux Jeunes pour 2023.

Pour information – année 2022 : 150 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à hauteur de 150 € pour l’année 2023.

8 - Objet : Visite de l’Assemblée Nationale – Prise en charge des frais de déplacement (SNCF)

Votants : 17

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la visite de l’Assemblée Nationale, le 26 avril 2023, la Commune prendra en charge les billets de train aller/retour (Niort – Paris / Paris – Niort) pour les personnes qui ont souhaité participer à cette journée :

NOM	PRENOM	Qualité
DUPAS	Laurent	Maire
JAUMIER	Chantal	Adjointe
JACQUAT	Sandrine	Adjoint
DE OLIVEIRA	Maryse	Conseillère
GERBAUD	Luc	Conseiller
POUVREAU	Caroline	Conseillère
MAINARD	Alexis	Conseiller
MARTIN	Adrien	Conseiller
GENAUZEAU	Maité	Conseillère
ROUHAUD	Jennifer	Conseillère
GRELAUD	Steve	Conseiller
POUZIN	Brigitte	ATSEM
CASSERON	Nelly	Agent polyvalent
GAIGNET	Elisabeth	Cantinière
ROUILLER	Samuel	Instituteur
GANTIER	Ninon	Conseil Municipal des Enfants
POUPONNOT	Manon	Conseil Municipal des Enfants
BACHELIER	Nahel	Conseil Municipal des Enfants
GOUIONNET BAUDRY	Elina	Conseil Municipal des Enfants

CONSTANTIN	Amaury	Conseil Municipal des Enfants
ADOUM IDRIS GUILLOTEAU	Mahamat	Conseil Municipal des Enfants
CAUBET	Isilda	Conseil Municipal des Enfants
HINEUX	Enzo	Conseil Municipal des Enfants
BRAUN FRANCOIS	Inaya	Conseil Municipal des Enfants
PASQUEREAU	Jade	Conseil Municipal des Enfants
SCHMID	Lorélie	Conseil Municipal des Enfants
GENDREAU	Abigaëlle	Conseil Municipal des Enfants

15 adultes / 12 enfants (-12ans)

Montant : 2.068,80 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à prendre en charge les billets de train aller/retour (Niort – Paris / Paris – Niort)

Questions diverses :

- Permis de construire Mr Bruno BRODU
- Bilan annuel ANC / Année 2022
- Arches entrée de bourg
- Regroupement des poubelles / RDV SYCODEM
- Fossé Mr Garric route des Huttes
- Devis tablette cantine/garderie
- Fermeture de classe à la rentrée de septembre 2023 / prévision effectif à 69 / RDV avec l'inspectrice le 2/03 à 17h
- Terrain Lot Les Frênes (avis favorable avec adaptation mineure au vu de la configuration du terrain)
- Location salle des fêtes du Poiré / 26 mars 2023 : accord du CM 40 €
- Permanence conciliateur de justice : 2^e mercredi de chaque mois de 14h à 16h à la mairie de Velluire sur RDV / 1^{ère} permanence le 8 mars 2023
- Groupe de PCS : ajouter Maryse DE OLIVEIRA

Fin de la réunion à 21h30

Le Maire, L. DUPAS



Le 21/03/2023

Le secrétaire,

Romain PAGEAUD

